



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



Année 2018-2021

PREAMBULE

Suite à la possibilité donnée aux collectivités de repenser l'organisation des rythmes scolaires, le Conseil Municipal d'Argonay a, par délibération du 18 décembre 2017, décidé de revenir à la semaine des quatre jours à la rentrée 2018/2019.

La volonté de la collectivité et des différents acteurs consultés est de maintenir un projet éducatif territorial construit, sur la base du précédent PEDT, s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires et permettant aux enfants qui le souhaitent d'accéder à des activités manuelles, culturelles et sportives.

Le PEDT ci-après présenté, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré avec les élus, les services municipaux, les parents d'élèves, les représentants de l'Education Nationale, certaines associations avec le soutien et la collaboration de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

A - DIAGNOSTIC

1. Présentation de la commune

ARGONAY est une commune qui s'étend sur 5,2 km² et qui compte 2 639 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2017). La commune fait partie de la Communauté de l'agglomération du Grand Annecy.

Elle dispose d'un cadre de vie très agréable, fleuri et résidentiel où les zones d'activités sont somme toute importantes puisqu'elles accueillent environ 3 000 emplois.

La quasi-totalité des services apportés à la population le sont grâce à des services municipaux développés (crèche municipale, accueils de loisirs, salle de spectacle). La commune travaille sur le développement de ses commerces de proximité qui sont à ce jour encore peu présents sur le territoire. Des programmes de logements sont en cours de construction et doivent accueillir de nouvelles populations dans les années qui viennent.

2. Périmètre et public du PEDT

Deux écoles sont concernées par le dispositif : une école maternelle et une école élémentaire, situées Route de l'Avenir.

Le public visé est celui des enfants de trois ans à onze ans.

Le nombre d'enfants inscrits au groupe scolaire pour l'année 2017/2018 est de 323, répartis dans 5 classes de maternelle et 8 classes d'élémentaire.

Niveau maternelle : 131 enfants

Niveau élémentaire : 192 enfants

3. Les atouts et contraintes du territoire

La commune d'ARGONAY a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants.

Ses atouts

- un territoire peu étendu facilitant les déplacements,
- des espaces éducatifs et péri-éducatifs de proximité avec des liaisons piétonnes permettant d'assurer la sécurité des enfants :
 - Un espace éducatif avec des équipements de proximité
 - l'école maternelle avec sa cour,
 - l'école élémentaire avec sa cour,
 - le restaurant scolaire avec deux espaces distincts,
 - Le pôle enfance jeunesse (accueil périscolaire et extrascolaire)
 - la salle de motricité de l'école maternelle,
 - le complexe sportif : terrains de foot, salle polyvalente, terrains de tennis,
 - la bibliothèque (en gestion associative avec mise à disposition d'un agent municipal),
 - Un Conseil municipal des Jeunes (CMJ)
 - Une Junior Association : Happy'go
 - un espace culture «La Ferme » qui est un lieu de spectacle et de rencontres avec salles de musique, salle de dessin, salle de danse (situé à 1,5 km de l'école primaire).
- une politique culturelle bien présente avec une programmation de spectacle annuelle en direction de toutes les générations et entre autre, le jeune public dans l'espace culturel « La Ferme » d'Argonay.
- une politique sportive d'aide aux associations qui ont un public jeune, le soutien financier pour le recrutement de personnes diplômées, un éducateur titulaire d'un brevet d'Etat
- une collaboration entre l'Education nationale et les services municipaux avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, le soutien apporté à des ateliers informatiques sur le temps scolaire,
- des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation avec une bonne connaissance du public qui travaillent de manière transversale au sein du pôle enfance-jeunesse,
- un travail en commun de différents services municipaux autour d'actions ponctuelles, une communication fluide entre les services au travers de réunions de coordination qui facilite le maillage et la connaissance du public, des projets pédagogiques développés par structure depuis de longues années,
- des actions « passerelles » entre les différentes structures : des liens sont notamment créés entre les « grands » de la crèche Les Pitchounes et l'école maternelle : habituer les enfants à venir régulièrement dans la salle de motricité de l'école pour les préparer à leur futur lieu d'accueil, l'organisation de moments privilégiés (pique-nique à l'école...)

- Les différents lieux de vie et d'échanges au service de la population du territoire sont essentiellement regroupés autour du chef-lieu et facilitent la cohésion des différentes activités proposées.

Ses contraintes

- La commune d'Argonay est essentiellement une commune résidentielle. Elle compte un nombre important de frontaliers dont l'amplitude de travail important réduit de fait les disponibilités des parents et limite leur participation à la vie quotidienne des Argonautes. Pour certains enfants, cela génère des journées très longues en termes de présence dans les structures d'accueil.
- Le manque de lieu d'échanges conviviaux pour les habitants est un frein au tissage du lien social (café, commerces de proximité, marché...)
- L'offre en termes de transport en commun reste limitée à ce jour mais la commune est dépendante dans ce domaine de la politique du Grand Annecy.

4. Les actions menées sur le temps scolaire et moyens mis à disposition

- Partenariat avec la bibliothèque
- Partenariat avec le centre culturel La Ferme
- L'affectation de personnel au service des écoles et plus particulièrement des agents d'animation municipaux, 4 ATSEM + 1 ATSEM en renfort de la rentrée aux vacances de la Toussaint
- L'affectation de deux agents municipaux pour accompagner l'équipe éducative et animer des ateliers informatiques et BCD par petits groupes sur la durée du temps scolaire,
- Le co-financement de classes de découverte pour les enfants de l'élémentaire (en moyenne 2 à 3 classes) afin de faire bénéficier aux enfants un séjour plus ou moins long une fois dans sa scolarité,
- Le financement d'activités sportives : piscine
- Le financement d'activités culturelles et musicales par le biais d'intervenants extérieurs,
- La mise à disposition des équipements informatiques et numériques nécessaires en fonction des projets portés par les enseignants
- Installation de vidéoprojecteurs interactifs

5. Les actions menées sur le temps périscolaire

- Portail famille : informations, inscriptions, facturation en ligne. Les mêmes fonctionnalités sont toutefois offertes aux familles qui ne disposent pas d'Internet.

- Des activités périscolaires sont organisées sur le temps méridien et le temps d'accueil avant et après la classe, déclarées en accueil de loisirs auprès de la DDCS.
- Pour les enfants de maternelle : jeux de société, activités manuelles, temps libre pour ceux qui le souhaitent
- Pour les enfants d'élémentaire : sport, jeux de société, activités manuelles, aide aux devoirs, temps libre pour ceux qui le souhaitent
- La mise en place d'un accueil méridien pour un service souple et adapté aux parents qui ont ainsi la possibilité de venir chercher leur enfant jusqu'à 12h15

6. Les actions menées sur le temps extra-scolaire

- La commune organise sur l'année un accueil de loisirs sans hébergement tous les mercredis, les petites vacances, le mois de juillet et les deux semaines qui précède la rentrée scolaire, et autres projets
Le nombre d'enfants moyen accueillis maximum est de 24 pour les 3/6 ans et de 36 pour les 6/12 ans.
Les activités sont adaptées à chaque âge de l'enfant et à son rythme.
- Happy'go, une junior association organise un camp pour les 14-17 ans pendant les vacances d'été. Durant l'année scolaire, et en fonction de projet spécifique, la commune accompagne les jeunes dans sa réalisation.
- Le CMJ qui se réunit une fois par mois et qui élabore, mets en œuvre et évalue différents projets en lien avec la citoyenneté du Maire, 8 Mai...).
- Les associations communales participent également à côté de la Municipalité aux activités extrascolaires et notamment :
Tennis club
Argonay glisse : ski
Bibliothèque
Union Sportive d'ARGONAY : football
L'Association des Amis de la Musique d'Argonay
Association Familles Rurales : activités diverses (activités manuelles, sportives...)

B - MODALITES PRATIQUES DU PEDT

Les nouveaux horaires scolaires arrêtés par le Conseil Municipal et validé par l'Inspection Académique par courrier en date du 8 février 2018:
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30-11h45 13h45-16H30.

1. Programmation des activités

La programmation des activités du PEDT sera réalisée par cycles de vacances à vacances, soit 5 cycles.

Pour l'année 2018-2019 :

1 cycle de 6 semaines : du 10 septembre au 19 Octobre 2018

1 cycle de 7 semaines : du 5 Novembre au 23 Décembre 2018

1 cycle de 6 semaines : du 7 Janvier au 15 Février 2019

1 cycle de 6 semaines : du 4 Mars au 12 Avril 2019

1 cycle de 10 semaines : du 29 Avril au 5 Juillet 2019

Chaque TAP aura une durée de 1 heure. Ce temps semble être une durée cohérente pour envisager des programmes réellement éducatifs. Les horaires sont arrêtés de 17h-18h. Au-delà de la mise en place des TAP, la commune continuera à proposer des activités dans le cadre de son accueil périscolaire. Les enfants inscrits en accueil périscolaire pourront quitter l'activité de manière échelonnée dès l'arrivée de leur parent.

2. Coût des activités

Les activités TAP (17h-18h) sont facturées aux familles, sur la base du tarif appliqué pour l'accueil périscolaire (barèmes en fonction du quotient familial afin que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les enfants).

3. Modalités d'information des familles

Les parents seront informés de la programmation sur le Portail Famille d'Argonay, par voie d'affichage à l'école, sur le site internet de la commune, sur support papier, via les conseils d'école.

Un règlement de fonctionnement du pôle enfance-jeunesse a été élaboré en mai 2018 pour assurer la cohésion des différentes structures d'accueil de mineurs.

4. Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT

Il est proposé pour chaque cycle deux types d'activités (activité sportive/activité manuelle, activité jeux/activité culturelle, ...). Le type d'activité est choisi en fonction de la période de l'année afin de s'adapter aux conditions climatiques notamment, aux périodes festives...

Les enfants de maternelles pourront accéder aux TAP les lundis et jeudis avec deux ateliers au choix.

Les enfants d'élémentaires pourront accéder aux TAP les mardis et vendredis avec deux ateliers au choix.

Le coup de pouce (aide aux devoirs) est proposé en TAP aux enfants à partir du CE1 les lundis, mardis et jeudi soir.

PS-MS avec sieste

07h30 08h30	08h30=>11h45	11h45 13h45	13h45=>16h30	16h30 18h30
Repos ou activité au choix		Repas Sieste=>15h00		Ateliers TAP Dépense physique/repos

MS-GS sans sieste

07h30 08h30	08h30=>11h45	11h45 13h45	13h45=>16h30	16h30 18h30
Repos ou activité au choix		Dépense physique Repas Possibilité de temps calme au choix		Ateliers TAP Dépense physique/repos

CP-CE1-CE2

07h30 08h30	08h30=>11h45	11h45 13h45	13h45=>16h30	16h30 18h30
Repos ou activité au choix		Repas (changement de service d'un jour sur l'autre) Dépense physique Possibilité de temps calme au choix		Ateliers TAP Aide aux devoirs Repos ou ateliers sans inscription

CE2-CM1-CM2

07h30 08h30	08h30=>11h45	11h45 13h45	13h45=>16h30	16h30 18h30
Repos ou activité au choix		Repas (changement de service d'un jour sur l'autre) Dépense physique Possibilité de temps calme au choix		Ateliers TAP Aide aux devoirs Repos ou ateliers sans inscription

5. Durée du PEDT

Le PEDT est prévu pour une durée de trois ans. Il pourra être revisité chaque année afin d'adapter la programmation à la demande et à la réalité du terrain.

6. Articulation avec les éventuels dispositifs existants

La commune est bénéficiaire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui perdure depuis 2005. Ce contrat repose sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueils par une localisation géographique équilibrée des différents équipements, par une réponse adaptée aux

besoins des familles et de leurs enfants, par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents dans la définition de leurs besoins et surtout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale. De même, une convention d'objectifs et de financements permet le versement de prestations soutenant les activités périscolaires et extrascolaires.

7. Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

- Les élus de la Commission Enfance Jeunesse,
- Les services de la commune : Le service périscolaire avec sa coordinatrice et ses animateurs, les ATSEM qui font partie intégrante de l'équipe d'animation auprès des enfants de maternelle pour une meilleure continuité, la responsable du pôle Enfance-Jeunesse,
- Les intervenants extérieurs en fonction des activités programmées,
- Les enseignants,
- Les parents,
- Les associations, notamment sur le temps extra-scolaire,

8. Les étapes de la concertation locale

Afin de prendre une décision éclairée sur le retour ou non de la semaine à 4 jours, la commission Enfance-Jeunesse a souhaité menée une réflexion en y associant tous les acteurs. Une concertation a été menée entre juin à décembre 2017 à travers différentes étapes, et qui fait suite à un premier sondage réalisé un an plus tôt.

- Sondage relatif aux rythmes scolaires effectué auprès des familles.
- Mise en place d'un comité de pilotage composé des directrices d'écoles, d'un(e) enseignant(e) de maternelle et d'élémentaire, de la responsable du Pôle Enfance Jeunesse, d'un représentant de parents d'élèves de maternelle et d'élémentaire, des membres de la Commission Enfance Jeunesse.
- Courrier au Directeur d'Académie l'informant de la constitution de ce groupe de pilotage.
- Première réunion le mardi 21 novembre 2017 au cours de laquelle les résultats du sondage ont mis en exergue le souhait de 83 % des familles de revenir à la semaine de 4 jours.
- Concertation au sein du Conseil Municipal et vote en ce sens le 18 décembre 2017
- Conseils extraordinaires au sein des deux écoles validant cette proposition du 9 janvier 2018
- Courrier de la commune à l'Inspection Académique sollicitant le retour à la semaine de 4 jours.
- Courrier de l'Académie acceptant cette demande de dérogation en date du 8 février 2018 pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021
- Poursuite du travail du comité de pilotage et rédaction du projet Educatif de Territoire 2018/2021.

C - CONTENU DU PEDT

1. Les axes et priorités pédagogiques

Axe 1 : Se connaître et se respecter

Activités artistiques => esprit créatif

Activités culturelles => découvrir ses goûts et ses envies

Activités sportives => connaître son corps, ses possibilités et ses limites

Axe 2 : Respecter les autres et cultiver le vivre ensemble

Activités artistiques => découvrir la multiplicité et la richesse des points de vue et des sensibilités

Activités culturelles => partager des connaissances et des expériences

Activités sportives => développer l'esprit collectif, en étant attentif aux autres ; apprendre à respecter des règles de vie et de jeu

Axe 3 : Respecter son environnement

Activités artistiques => savoir observer son environnement

Activités culturelles => connaître et comprendre son environnement : faune et flore

Activités sportives => apprendre à évoluer dans son environnement en le respectant

2. La mise en œuvre du PEDT sur le territoire

Les actions seront menées en lien avec les projets d'écoles et avec la volonté de mettre en place un parcours suivant les axes déterminés.

Chaque enfant de la petite section jusqu'au CM2 pourra bénéficier d'une initiation aux activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles mais aussi aux activités liées à l'art de vivre et au jeu.

Les projets pédagogiques des structures du pôle Enfance-Jeunesse ainsi les projets d'écoles seront élaborés en s'appuyant sur ce PEDT.

3. PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels :

Education nationale

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Partenaires associatifs :

AAMA (Association des Amis de la Musique d'Argonay)

Argonay Glisse
 Association Famille Rurale
 Bibliothèque
 Happy'Go junior association
 Tennis club
 US Argonay

4. Acteurs responsables de la mise en œuvre du PEDT

Le Comité de pilotage est constitué comme suit :

Membres de la Commission Enfance Jeunesse	Matthieu HENRY-LISSAK Karine ALBAGNAC Léa BONMARIN Gérard BOURRIEN Carole DESSEMOND
Directrice de l'école élémentaire	Joëlle LAMARCHE
Directrice de l'école maternelle	Laurence ROY
Enseignant élémentaire	Gwénaëlle PERRET
Enseignant maternelle	Cécile BURDET, Céline VERLEY
Représentant des parents d'élèves de maternelle	Mme CARTIER
Représentant des parents d'élèves élémentaire	Mme CADDoux, Mme GUENIN
DDEN	Mme VILLEDIEU
Responsable du Pôle Enfance Jeunesse	Laurence BOCQUET-VALLETTE

5. Bilan et évaluation du projet

Pour les écoles : Bilan réalisé tout au long de l'année scolaire

Pour le pôle Enfance-Jeunesse :

- Temps de discussions et d'échange au terme de chaque fin de cycle spécifique aux TAP
- Bilans et évaluations lors des réunions d'équipe d'animation une fois par mois pour les activités périscolaires.
- Temps de discussion informel avec les jeunes à la fin de chaque période de vacances et de chaque trimestre pour les mercredis
- Grille d'évaluation pour l'équipe animatrice
- Bilan synthétique à chaque fin de vacances

Elu référent :
 Matthieu HENRY-LISSAK
 1^{er} Adjoint au Maire
 Correspondant :
 Marie MOTTET, agent administratif en charge de la Vie scolaire
 1 place Arthur Lavy – 74370 ARGONAY
 Tél : 04.50.27.16.82
 marie.mottet@mairie-argonay.fr